

Image not found or type unknown



En arrêt maladie suite à rupture conventionnelle

Par **BORDAIS**, le **17/11/2011** à **14:48**

Bonjour, Mon contrat de travail a pris fin le 15 novembre après une rupture conventionnelle. J'ai été signé le reçu pour solde de tout compte et récupérer les papiers nécessaires pour mon inscription à pôle emploi. seulement je suis en arrêt maladie jusqu'au 27 novembre, je voulais savoir si je peux m'inscrire à pôle emploi quand même ou si je dois attendre la fin de mon arrêt maladie. Je me pose aussi la question puis-je être en arrêt maladie alors que maintenant je ne fais plus partie de l'entreprise, ou dois-je prévenir la CPAM pour les tenir au courant ??? Merci de bien vouloir m'éclairer.